**DELIBERATION N° 34**

# Avenant n° 1 à la convention relative à la mise en place d'une activité gymnastique sur le temps du midi à l'école Jules Ferry

**EXTRAIT DU REGISTRE**
**DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Effectif légal : 39*
*Nombre de conseillers en exercice : 39*
*Nombre de présents :31*
*Nombre de votants :39*

**LE 4 JUILLET DEUX MILLE TREIZE**

Le Conseil Municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation du Maire en date du 26 juin 2013 et sous la présidence de Monsieur Sébastien JUMEL, Maire.

**Sont présents** : M. JUMEL Sébastien, M. FALAIZE Hugues, M. TAVERNIER Eric, M. LECANU Lucien, Mme LEGRAND Vérane (de la question n° 4 à la question n° 5 et de la question n° 7 à la question n° 66), M. LEFEBVRE François, Mme CARU-CHARRETON Emmanuelle, Mme GAILLARD Marie-Catherine, M. ELOY Frédéric (de la question n° 3 à la question n° 60), Mme RIDEL Patricia, M. CUVILLIEZ Christian, Mme COTTARD Françoise, M. BEGOS Yves, Mme CYPRIEN Jocelyne, M. LAPENA Christian, M. VERGER Daniel, Mme DUPONT Danièle, Mme MELE Claire, M. BREBION Bernard (à partir de la question n° 3), M. DUTHUIT Michel, M. MENARD Joël, Mme AVRIL Jolanta (à partir de la question n° 3), M. BOUDIER Jacques, Mme AUDIGOU Sabine, M. LEVASSEUR Thierry (de la question n° 4 à la question n° 5 et de la question n° 7 à la question n° 66), M. PAJOT Mickaël, Mme LEMOINE Françoise, M. HOORNAERT Patrick, M. GAUTIER André, Mme OUVRY Annie (à partir de la question n° 3), M. BAZIN Jean.

**Sont absents et excusés** : Mme DELANDRE Béatrice, Mme LEGRAND Vérane (de la question n° 1 à la question n° 3 et à la question n° 6), M. ELOY Frédéric (de la question n° 1 à la question n° 2 et de la question n° 61 à la question n° 66), Mme LEGRAS Liliane, M. BREBION Bernard (de la question n° 1 à la question n° 2), Mme AVRIL Jolanta (de la question n° 1 à la question n° 2), M. LEVASSEUR Thierry (de la question n° 1 à la question n° 3 et à la question n° 6), Mme EMO Céline, Mme GILLET Christelle, Mme SANOKO Barkissa, M. CHAUVIERE Jean-Claude, Mme THETIOT Danièle, Mme ORTILLON Ghislaine, Mme OUVRY Annie (de la question n° 1 à la question n° 2).

**Pouvoirs ont été donnés par** : Mme DELANDRE Béatrice à M. PAJOT Mickaël, M. ELOY Frédéric à Mme CARU-CHARRETON Emmanuelle (de la question n° 61 à la question n° 66), Mme LEGRAS Liliane à M. CUVILLIEZ Christian, M. LEVASSEUR Thierry à M. LAPENA Christian (de la question n° 1 à la question n° 3 et à la question n° 6), Mme EMO Céline à M. BREBION Bernard (de la question n° 3 à la question n° 66), Mme GILLET Christelle à M. LEFEBVRE François, Mme SANOKO Barkissa à Mme LEGRAND Vérane (de la question n° 4 à la question n° 5 et de la question ° 7 à la question n° 66), M. CHAUVIERE Jean-Claude à M. TAVERNIER Eric, Mme THETIOT Danièle à M. HOORNAERT Patrick, Mme ORTILLON Ghislaine à Mme LEMOINE Françoise.

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

**Secrétaire de séance :** M. Mickaël PAJOT

…/…

Mme Emmanuelle CARU-CHARRETON, Adjointe au Maire, expose que dans le cadre des activités périscolaires qu'elle gère, la Ville s'attache à développer les partenariats entre les services municipaux, les associations locales et les clubs sportifs afin de proposer aux enfants qui déjeunent dans les restaurants scolaires et fréquentent les accueils périscolaires de bénéficier d'activités enrichissantes et ludiques sur ces moments.

Ainsi, le Club Sportif Municipal de Gymnastique (CSMG) a proposé d'organiser gracieusement une activité gymnastique sur le temps du midi pour les élèves du CE1 au CM2 scolarisés à l'école Jules Ferry.

Par délibération n° 20 du 22 mars 2012, une convention a été signée fixant les modalités de mise en œuvre de l'activité qui se déroule les lundi, mardi et vendredi de 11 h 30 à 12 h 30. Cette convention arrive à son terme.

Le club est volontaire pour prolonger cette activité pour la prochaine année scolaire 2013-2014.

Considérant l'avis de la commission n° 4 du 25 juin 2013,

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant n° 1 permettant de prolonger la dite convention jusqu'au 30 juin 2014.

☞ **Après en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE à l'unanimité, la proposition ci-dessus.**

***Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.***

**Pour extrait certifié conforme au registre,**
**Par délégation du Maire,**
**Myriam COLANGE**
**Directrice du Pôle Administration Générale**

**Acte certifié exécutoire en application de la loi du 2 mars 1982 modifiée**

**Réception en Sous-Préfecture :**

**Publication :**

**Notification :**

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de la date exécutoire